

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1352)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 251

présenté par
Mme Jacquier-Laforge

ARTICLE 11

À l'alinéa 1, supprimer le mot :

« seule ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.